Publié le : 29/01/2025

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250123-DE2025_3-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.
PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).
POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET
Secrétaire de séance : Mme Gwendoline FELIN
Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 20
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- **2025-3 - RESULTAT DE LA CONSULTATION DE CABINETS D'ETUDES POUR LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP (ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER) EN SPR (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)**

M. le Maire rappelle la procédure de consultation de cabinets d'études pour la transformation et révision de la ZPPAUP en SPR : 1 seul cabinet a répondu et son offre n'a pas pu être retenue en raison du montant élevé et du manque de concurrence. Mme Girona, Architecte des Bâtiments de France, a conseillé de reprendre contact avec le cabinet d'études de Mme Charron qui avait travaillé sur le dossier AVAP de la commune précédemment. Mme Charron a répondu favorablement à la demande pour un montant global de : 36 640.50 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles).

Considérant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au contrat proposé par Mme Charron pour un montant de 36 640.50 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles) et sollicite le service de la DRAC pour une aide financière à hauteur de 50 % du coût de cette étude.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, Mme Gwendoline FELIN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh